Bismillahir-Rahmanir-Rahim

Il jure qu'il n'est pas membre de la secte des « Ikhwaans », mais il agit et pense comme eux?

Sheikh Rabi' Ibn Haadi Al-Madkhali

Question: Comment doit-on agir avec celui qui jure ne pas faire partie de la secte des «frères musulmans» (Al-Ikhwaan Al-Mouslimoune), malgré que ses actions et ses idées sont les idées des Ikhwhaan Al-Mouslimoun?

Réponse : S'il jure, nous restons dans le doute de son honnêteté, car ce sont des gens de l'hypocrisie (Taqiyah) et du mensonge et ils jurent constamment. L'un d'eux va même témoigner devant la Ka'bah qu'il n'est pas Qoutbi, ni Ikhwaani! Ces gens-là sont élevés sur le mensonge et ils ne combattent leurs opposants que par le mensonge. Ils n'ont aucune preuve.

Mais dis-lui : Pourrais-tu établir les preuves de ce que tu dis. Parle contre les Ikhwans et mets en garde contre eux! S'il refuse alors il est un des leurs… S'il refuse alors dis-lui : Je te crois, mais suis la voie de tes Salafs Salihs (pieux prédécesseurs)! Ils étaient tous unanimement unis sur l'obligation de mettre en garde contre les gens de l'égarement. Alors dans ce cas clarifie, averti! Si tu es Salafi, suis le Manhaj des Salafs dans l'explication et dans la clarification. Alors s'il explique et critique (les Ikhwaans) nous le croiront entièrement. Et s'il refuse, alors il est un des leurs. Avez-vous compris cela? Voilà la façon de faire!

Tiré du livre ***Fataawaa fadiilatoush-Sheikh Rabi' Al-Madkhali***, volume 1, page 376-377.

Traduit par Abou Hammaad Sulaiman Dameus Al-Hayiti.

Vendredi le 19 octobre 2012, Montréal, Québec, Canada.